

Pôle communication
Tél. : 24 66 40

Mercredi 2 novembre 2016

COMMUNIQUÉ

Un délai supplémentaire pour le solde de l'impôt sur le revenu

Afin de ne pas pénaliser les contribuables qui n'ont pas pu payer le solde de l'impôt sur le revenu 2015 dans les temps, en raison des blocages de Saint-Louis, il a été décidé de leur accorder un délai supplémentaire jusqu'au vendredi 4 novembre 2016 à minuit.